

De:

Envoyé:

À:

Objet:

M M <bigerniel@gmail.com>

jeudi 13 mars 2025 20:12

Plouhinec - Accueil Mairie

à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur - PLU



Monsieur,

Veillez trouver ci dessous 2 remarques:

- p31 :

La régulation des eaux pluviales devra se faire à quel débit ?

" La mise en place de dispositifs de récupération des eaux pluviales (à usage extérieur, sanitaire, ...) est obligatoire". La notion de "sanitaire" ne me semble pas assez précise ou assez expliquée.

- p38 : "Dispositions générales pour les constructions autorisées sous conditions : - Être compatible avec le voisinage des habitations ;"

La notion de compatibilité avec le voisinage des habitations me semble beaucoup trop floue et sera sujette à interprétations et donc augmente le risque de contentieux.

--

Cordialement,
Mathias Marger